



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22547
29 avril 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

**LETRE DATEE DU 28 AVRIL 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES**

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à nos autres lettres sur cette question, la dernière étant la lettre No 57 du 24 avril 1991, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après de nouveaux éléments et indications concernant de graves violations par l'Iran de l'accord de cessez-le-feu entre l'Iraq et l'Iran, ainsi que l'intervention déclarée de l'Iran dans les affaires intérieures de l'Iraq :

1. Les autorités iraniennes ont établi des camps pour les prétendus "prisonniers repentants" et le Parti Da'wa contrôlé par l'Iran dans la zone de Sanqar, à 25 kilomètres de la ville de Bakhtaran vers la frontière entre l'Iraq et l'Iran et Khosravi, afin d'y préparer leur entrée en territoire iraquien. Un groupe de 80 hommes armés d'armes automatiques et de lance-roquettes est arrivé dans le secteur sous la direction du colonel Nazzar Sahib (l'un des prisonniers repentants).

2. Les autorités iraniennes ont pris un certain nombre de mesures afin de convaincre ceux qui avaient été contraints de quitter l'Iraq de se porter volontaires pour se diriger vers la frontière. Ces mesures sont les suivantes :

a) Décision de retarder jusqu'à nouvel ordre la délivrance de cartes de rationnement à ces volontaires;

b) Versement aux volontaires mariés entre 30 000 et 80 000 rials, et paiement du coût d'un logement de location;

c) Diffusion le 15 mars 1991 à la télévision iranienne d'un film sur la ville de Karbala, montrant les dommages causés aux dômes des sanctuaires de Husayn et d'Abbas, afin d'exciter les sentiments des volontaires contre l'Iraq;

d) Publication de décrets par le prétendu Conseil suprême de la Révolution islamique en Iraq afin de nommer Hasan Fadlallah gouverneur de la ville de Basra et un individu répondant au nom de Sheikh al-Sumari gouverneur de Nasiriyah.

3. Le régime iranien a introduit un groupe de 35 terroristes et en a rappelé un autre, qui avait été instruit en Syrie et avait opéré au Liban. Ce groupe a quitté la ville iranienne de Qom pour l'Iraq dans la nuit du 16 mars 1991. L'objectif de ces groupes est d'éliminer les fonctionnaires du parti et de l'Etat.

4. Ata Jaryan Laftah al-Badri, un des prisonniers iraquiens faisant partie du groupe des prétendus prisonniers repentants, a été arrêté. Dans sa confession, il a dit qu'il avait reçu de hauts fonctionnaires militaires appartenant à la neuvième division iranienne "Badr" l'ordre de pénétrer en territoire iraquien par Khanaqin afin d'y mener des opérations de subversion.

Ces éléments d'information montrent que le Gouvernement iranien continue de violer de façon flagrante l'accord de cessez-le-feu entre les deux pays, et d'intervenir ouvertement dans les affaires intérieures de l'Iraq. Le gouvernement de mon pays tient le Gouvernement iranien comme pleinement responsable de ces menées et de leurs conséquences.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI
